



COMMUNIQUE DE PRESSE  
6 novembre 2012

## Grande cause nationale 2013 : luttons ensemble contre les accidents de la vie courante

**Troisième cause de mortalité en France, les accidents de la vie courante ne sont pas une fatalité. Le Collectif inter associatif pour la Lutte contre les Accidents de la Vie Courante (CLAC), dépose le dossier de candidature le mardi 6 novembre pour obtenir le label Grande Cause nationale 2013 et organise ce jour, sous le haut patronage de Michèle Delaunay, Ministre déléguée, chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, une conférence débat de 14h00 à 17h00 au Conseil économique, social et environnemental (CESE)**

Chute à cause d'un tapis mal fixé, basculement d'une table à repasser, piscine familiale sans dispositif de surveillance adapté, fausse route alimentaire lors de la prise de médicaments sans eau, sont autant de causes d'accident de la vie courante facilement évitables. Le fait que les causes et circonstances de survenue des accidents de la vie courante (AcVC) soient très diverses contribue à brouiller la perception de leur importance.

Pourtant avec 11 millions d'accidents de la vie courante, 4,5 millions de blessés par an, près de 19 000 décès annuels, il est temps de se donner les moyens à la hauteur de l'enjeu.

Tous âges confondus, les chutes constituent la première cause de décès par AcVC ; plus des trois quarts concernent des personnes de 75 ans et plus. 1 200 personnes sont hospitalisées chaque jour suite à un accident domestique, 15 % des décès des enfants de moins de 6 ans sont dus à une noyade accidentelle chaque année. 11% des accidentés gardent des séquelles physiques ou psychiques et cela représente 10% des dépenses de santé

Pour faire reculer le nombre de ces accidents quotidiens, le CLAC s'est mobilisé afin que leur prévention soit déclarée Grande cause nationale 2013. Le collectif remet son dossier de candidature le mardi 6 novembre et organise une conférence-débat au Conseil économique, social et environnemental, de 14H00 à 17H00. Le CLAC est composé de 49 organisations, représentant au total 15 000 associations de terrain. Quatre secteurs de la société civile se sont engagés depuis deux ans dans cette démarche : la consommation, la famille, l'aide et le soin à domicile, la sécurité civile et la santé.

Le label grande cause permettra de mettre en place une politique nationale d'information et de prévention d'envergure comme pour la sécurité routière, le cancer, les violences faites aux femmes... La prévention des AcVC doit bénéficier du même engagement et de la même pérennité.

Le Collectif propose dans un premier temps de sensibiliser les Français aux accidents de la vie courante en général, il tient également à ce que la campagne de prévention 2013 se focalise sur six risques spécifiques, déterminés en fonction de leur accidentologie et de la facilité d'acquisition de gestes et de réflexes simples pour les éviter :

- ✓ les chutes des personnes âgées,
- ✓ les incendies domestiques,
- ✓ les accidents de sports de loisirs,
- ✓ les noyades,
- ✓ les intoxications,
- ✓ les suffocations.

*CONTACTS CLAC (les huit associations membres du conseil d'administration du Collectif)*

- Agnès Gorczyca, Adessadomicile 01 44 52 82 51
- Murielle Bouin, Calyxis, 05 49 04 66 77
- Amélie Bachelet, Familles rurales, 01 44 91 88 88
- Benoît Ramozzi, Fepem, 01 80 48 08 48
- Patrice Bouillon, Indecosa CGT, 01 48 18 84 18
- Thierry Garzio, Protection civile, 06 71 82 22 90
- Marie-Christine Brument, UFC-Que Choisir, 01 44 93 19 84
- Corinne Griffond, UNAF, 06 32 54 61 10